



Collège
François-Delaplace
éducation et résidence au féminin

Guide de la pensionnaire CODE DE VIE

2022-2023

**Pour une formation intégrale de la personne,
relevons ensemble des défis afin d'assurer une meilleure réussite.**

L'équipe de la résidence joue principalement un rôle **d'encadrement, d'accompagnement et d'éducation** auprès des élèves. Elle s'assure que toutes aient le support et l'écoute dont elles ont besoin pour favoriser une meilleure intégration dans le milieu et un meilleur épanouissement personnel.

Pour un plus grand respect les unes des autres, des règles de vie inhérentes à toute vie en société sont élaborées en lien avec les valeurs préconisées du projet éducatif. C'est pourquoi nous faisons appel au sens des responsabilités de chacune, au désir d'évoluer dans un milieu sain et à la prise en charge personnelle.

Belle année scolaire 2022-2023!

Stéphanie Breault
Coordonnatrice à la résidence

RÈGLEMENTS À LA RÉSIDENCE

Propreté et environnement

- 1- Je dépose les déchets aux endroits appropriés.
- 2- Je fais mon lit tous les matins et il ne doit y avoir que ma valise sous mon lit.
- 3- Je fais le ménage de ma chambre ou de ma chambrette la veille du jour de départ.
- 4- Je suis responsable de faire vérifier mon ménage par mon éducatrice avant de quitter le dortoir.
- 5- Je consomme mes repas et mes collations à la cafétéria. Aucune vaisselle ou nourriture ne sort de la cafétéria.
- 6- J'ai la responsabilité de garder les endroits de vie commune propres : locaux des élèves, grande salle, cafétéria, salle de bain, dortoirs, chambres et douche.

Utilisation des casiers

- 7- Je range tous mes effets scolaires et mes vêtements extérieurs dans les casiers qui me sont attribués en début d'année.
- 8- Il est de ma responsabilité de m'assurer que mes casiers soient toujours **barrés**.
- 9- Je ne laisse rien traîner sur les bancs dans la salle des casiers. Tous les soirs et tous les matins, les choses qui traînent seront ramassées.

Port de l'uniforme

- 10- Je porte l'uniforme en tout temps pendant les heures de classe. Voir le code vestimentaire.
- 11- Je porte des souliers **tout noir** ou **tout blanc**.

Implication à la vie à la résidence

12- Je m'implique et m'inscris dans les activités à la résidence.

Règles sanitaires

13- Je respecte les règles sanitaires en vigueur.

14- Je dois prendre une douche par jour minimum.

ACHATS OBLIGATOIRES POUR LA RÉSIDENCE

Je dois avoir tous ces articles le soir de la rentrée

Médicaments et cie :

Tout ce qui est d'usage courant et qui pourrait m'être nécessaire.. *Par exemple : médication sous prescriptions, tylenol, advil, motrin, mydol, antiphlogistine, diachylons, sirop, pastilles, serviettes sanitaires et/ou tampons etc.*

Literie et articles de toilette :

1 verre, 2 brosses à dents, 2 tubes de pâte à dents, 2 brosses à cheveux, boîtes de mouchoirs (4), savon à mains, serviettes de douche, débarbouillettes, literie pour lit simple, robe de nuit ou pyjama convenable (robe de chambre facultative), pantoufles et sandales de plage pour la douche.

Matériel pour ménage

2 ou 3 chiffons, produits nettoyants (lave-vitre et nettoyant tout usage), balai et porte-poussière.

Autres suggestions:

Gommette bleue pour installer des affiches et/ou photos dans ma chambre, support à vêtements, sac magique, bandage élastique en cas de foulure (2 pour les sportives).

Activités parascolaires

Je dois obligatoirement participer à une activité parascolaire pour chaque bloc d'activité (volleyball, équitation, yoga, cuisine etc.). Il y aura 2 ou 3 blocs d'inscriptions aux activités parascolaires.

Bloc 1 : Septembre à décembre

Bloc 2-3 : Janvier à mai

Chambres et lofts

Veillez prendre note que seuls les petits réfrigérateurs sont tolérés dans les chambres et dans les lofts. Tout autres appareils électriques (grille-pain, plaque chauffante, micro-onde, etc.) sont interdits. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Respect de l'horaire

Afin d'avoir un milieu de vie sain et respectueux, je dois respecter l'horaire en vigueur. Je vais recevoir plus d'informations sur l'horaire de la résidence lors de la rentrée scolaire.

Arrivées – départs – sorties

- 1- Je dois entrer au Collège entre 19h30 et 20h30 le dimanche soir (ou lundi soir lors d'une journée pédagogique).
- 2- Si je ne peux entrer le dimanche soir, mes parents doivent laisser un message dans la boîte vocale du secrétariat du Collège au 819-837-2882 avant 20h30.

- 3- Si je dois quitter le Collège pendant la semaine, mes parents doivent prévenir le secrétariat du Collège avant 15h00 par téléphone ou par courriel : secretariat@moncfd.net. Si je quitte avec un autre adulte que mes parents, je dois avoir une permission écrite par courriel, par fax ou par papier avant 15h00. Après 15h00, mes parents doivent communiquer directement avec Mme Stéphanie Breault, coordonnatrice à la résidence.
- 4- Si je possède mon propre véhicule et que je veux sortir du Collège durant la semaine, mes parents doivent donner leur autorisation au Collège. En aucun cas, je ne suis autorisée à embarquer d'autres élèves avec moi sans que l'école ait reçu une autorisation écrite des parents des élèves concernés avant 15h00 au secrétariat.
- 5- Si je suis malade, je vais voir une éducatrice afin qu'elle évalue mon état et communique avec mes parents si nécessaire.
- 6- Si je suis malade la nuit, je réveille l'éducatrice présente afin d'obtenir son soutien.
- 7- Lorsque je dois quitter le Collège, je dois passer en tout temps par l'entrée principale et m'assurer que la réceptionniste a noté mon nom.

RELATION D'AIDE

Si j'en ressens le besoin, plusieurs adultes sont disponibles pour m'aider et m'apporter l'aide dont j'ai besoin.

- De jour, je peux me référer à **Milidia Robichaud**, TES à l'école.
- De soir, je peux me référer à **Benjamin Dignard**, TES à l'école et **Elsa Miklosic** TS.
- Une intervenante en relation d'aide (anxiété, deuil, gestion des émotions...) est également disponible au privé, **Mme Catherine Bureau**, vient au Collège environ deux fois par semaine. catherinebureauintervenante@gmail.com

DOSSIER DISCIPLINAIRE

Tous les règlements du code de vie du Collège François-Delaplace s'appliquent en tout temps à la résidence. Vous avez reçu une copie du code de vie avec votre contrat de service. Il est également disponible sur le site internet du Collège et dans l'agenda de votre fille.

Procédure pour les interventions

1. Si un problème surgit, je serais rencontrer formellement par une éducatrice/ TES. L'objectif de cette rencontre sera de m'outiller afin de régler la situation et adopter un meilleur comportement.
2. S'il n'y a pas d'amélioration, je serais de nouveau rencontré avec la responsable de la résidence et mes parents seront informés au besoin selon la gravité de la situation.
3. S'il n'y a pas de changement, la responsable de la résidence rencontre l'élève avec l'éducatrice et communique de nouveau avec les parents. Des sanctions plus importantes seront alors données (voir le code de vie).